

News et Agenda

Octobre : Arrivée de Linda GARRIOU, chargée de mission SAMETH en remplacement de Valérie JUILLARD

6/10 ; 01/12 : Réunion service social CARSAT

15/10 ; 19/11 ; 17/12 : Informations collectives MDPH/SAMETH

14/11 : Groupe de travail cellule maintien sur les RPS

18/11 : Groupe de travail cellule maintien - sensibilisation des médecins généralistes

25/11 : Réunion cellule maintien

25/11 : Information collective CARSAT/SMTI

8/12 : Séminaire PRITH

9/12 : Participation au forum de la prévention organisé par le CPL82

Zoom sur les Aides AGEFIPH

Aide à la formation individuelle dans le cadre d'un maintien dans l'emploi :

Objectif de l'aide : contribuer au maintien dans l'emploi des personnes handicapées salariées via leur qualification

Contenu de l'aide : Financement de tous types d'action de formation (réalisées en interne ou non) en complément du droit commun (OPCA) ou du plan de formation de l'entreprise ouvrant des perspectives réelles et sérieuses de maintien dans l'emploi.

Aide à l'aménagement des situations de travail :

Objectif de l'aide : permettre l'adaptation du poste de travail

Contenu de l'aide : Cofinancement de tout moyen technique et/ou organisationnel à mettre en œuvre pour réduire l'écart entre les exigences de la situation de travail et l'état de santé du bénéficiaire de l'aide.

CAS PRATIQUE : RECLASSEMENT D'UN SALARIE AGRICOLE

Suite à un accident de travail, M.Y a un handicap moteur le rendant inapte au poste de travail d'origine: bouvier. L'entreprise cherche une solution pour reclasser en interne M.Y. Elle a fait appel au service SAMETH.

Le SAMETH organise une réunion avec le médecin du travail, le responsable de l'entreprise, le salarié, pour réfléchir ensemble à des solutions de maintien dans l'emploi.

Les solutions retenues et mises en œuvre avec l'appui du

SAMETH :

- **Création d'un poste** pour le reclassement de M.Y sur un poste d'Agent administratif et de Conseiller Technique (mi-temps sur chaque poste)
- **Plan de formation** de M.Y sur des logiciels WORD/EXCEL et les logiciels spécifiques de l'entreprise. Le SAMETH avec l'aide de l'OPCA construit une formation sur mesure (en interne et en externe) permettant à M.Y d'acquérir de nouvelles compétences et d'être ainsi opérationnel sur son nouveau poste de travail.
Les coûts pédagogiques de la formation sont cofinancés par l'OPCA et l'AGEFIPH
- **Intervention d'un ergonome et aménagement du poste de travail** de M.Y: adaptation de son poste informatique (un siège de bureau, un micro-casque avec décroché automatique, un clavier monomanuel, un porte document). l'AGEFIPH prend en charge une partie du coût du matériel de compensation à hauteur de 50%.

M.Y a donc pu grâce à de la formation et à l'aménagement de son poste de travail se maintenir en emploi et dans son secteur de prédilection : le secteur animalier.

Aujourd'hui M. Y a retrouvé confiance, l'employeur est satisfait de la solution trouvée et le poste de M. Y n'est plus menacé.

Ce qu'il faut retenir :

« Le médecin du travail a été le garant de l'action et le SAMETH a joué son rôle d'appui auprès des différents acteurs, l'action conjointe et coordonnée ayant permis le maintien. »

M Y, 40 ans

Collaborateur embauché sur un poste de Bouvier reclassé suite à un accident de travail sur un poste agent administratif et conseiller technique animalier.

Solution retenue :

Formation permettant d'acquérir les nouvelles compétences exigées sur le nouveau poste de travail
Aménagement technique du poste de travail avec intervention d'un ergonome.

FINANCEMENT :

Le poste de M. Y a pu être maintenu grâce à la prise en charge de l'Agefiph :

- de l'intervention du SAMETH

- d'une partie des coûts pédagogiques des formations

-de l'intervention d'un prestataire expert : un ergonome

- d'une participation à l'acquisition du matériel adapté.